

Association « ELLAY » de Tombouctou

Du Peuple autochtone Touareg de l'Azawad (Nord-Mali).

Monsieur le président du MEDPA ;

Mr. Le président de la Séance à l'ordre du Jour

Madame la rapporteur spéciale sur les droits des peuples autochtones ;

Mmes/Mrs les membres des Organisations et peuples autochtones ;

Mmes /Mrs les représentants des Etats présent à cette 9 è session du MEDPA.

Mmes/Mrs sœurs;

Tout en me solidarisant aux points de la déclaration du Congrès Mondial Amazigh (CMA) faite ce matin par l'Expert **Lounès Belkassem** qui mentionnent les fuites de responsabilités des Etats quand à la mise en œuvre de la déclaration sur les Peuple Autochtones mais aussi de la nécessité de renforcer les prérogatives du Rapporteur Spécial et des Experts du MEDPA afin que ces derniers puissent aussi être invités par les autochtones, je m'exprime ici au nom du peuple Touareg de l'Azawad dans le Nord du Mali.

Mesdames, Messieurs ;

Conformément à l'**Article28** du document finale de la Conférence Mondiale sur les Peuples Autochtones tenue en Septembre 2014 à New York, qui appelle au renfermement du mandat du MEDPA pour une meilleure protection et promotion des Droits des P.A, l'adoption rapide de cette révision est d'une importance capitale parmi les nombreuses suites que nous attendions de la Conférence Mondiale.

A ce sujet, l'élargissement du nombre d'experts du MEDPA sur les sept (7) Régions reconnues par les peuples autochtones, le renforcement de leur mécanisme de travail en termes de sessions, de visites terrains et de ressources, sont des éléments plus que jamais nécessaires pour un début d'opérationnalisation adéquate.

Le MEDPA en tant que Mécanisme dont les experts sont nommés suivant un long processus impliquant le Secrétaire Général des Nations Unies et les groupes régionaux des Etats, doit pouvoir s'exprimer de façon nominative sur les obstacles que posent la réticence de certains Etats à respecter leurs engagements.

A default d'une telle pertinence sur le suivi des expertises réalisées depuis plusieurs années, le MEDPA ne pourrait que continuer à produire de la documentation comme tout autre Centre de Recherche en dehors du système des Nations Unies.

Pire, sans une insistance forte contraignante sur le devoir des Etats et des institutions internationales et régionales qui les assistent, le MEDPA risque de ne plus servir que ces mêmes Etats dans l'embellissement de leurs politiques sur les thématiques étudiées à chaque exercice annuel ; sans jamais voir ceux-ci se livrer au préalable minimal, qui réside dans la reconnaissance de nos peuples à travers des réformes institutionnelles.

Sans sortir du **point 3**, abordant le cas particulier du MEDPA , nous peuples autochtones avons soif de voir les magnifiques textes et déclarations de l'ONU, surgir aussi dans les lois fondamentales des Etats.

Oui, ces constitutions refusent toujours d'assumer nos particularités au sein des droits à la différence.

D'ailleurs sans notre inscription claire et effective dans ces lois fondamentales des Etats, nous ne serions nullement compter sur des politiques nationales efficaces prenant en compte les efforts de recherches durement réalisés par les Experts du MEDPA.

Dans le cas de mon pays le Mali, un projet de révision constitutionnelle vient à peine de s'ouvrir mais nous avons très peu d'espoir que l'Etat saisisse le contexte encore moins ses engagements internationaux pour y intégrer la reconnaissance de mon peuple qui est à la fois **autochtone** et **minoritaire**.

Malheureusement son esprit est à l'amalgame contre les Touaregs, la dénaturation des causes politiques du conflit l'opposant à celui-ci et la promotion d'une stratégie d'enlisement très destructive des acquis de notre lutte pour l'**autodétermination**.

Pour terminer Mmes/Messieurs, nous souhaiterions qu'une attention particulière soit prochainement accordée à la situation des peuples autochtones vivant en **zones de conflits** et dans les zones de **catastrophes naturelles**.

Des catastrophes qui sont de plus en plus renforcées par les effets du **changement climatique**.

Je vous remercie.

Genève, le 10 Juillet 2016

Attaye Ag Mohamed

Email: aattaye@yahoo.fr